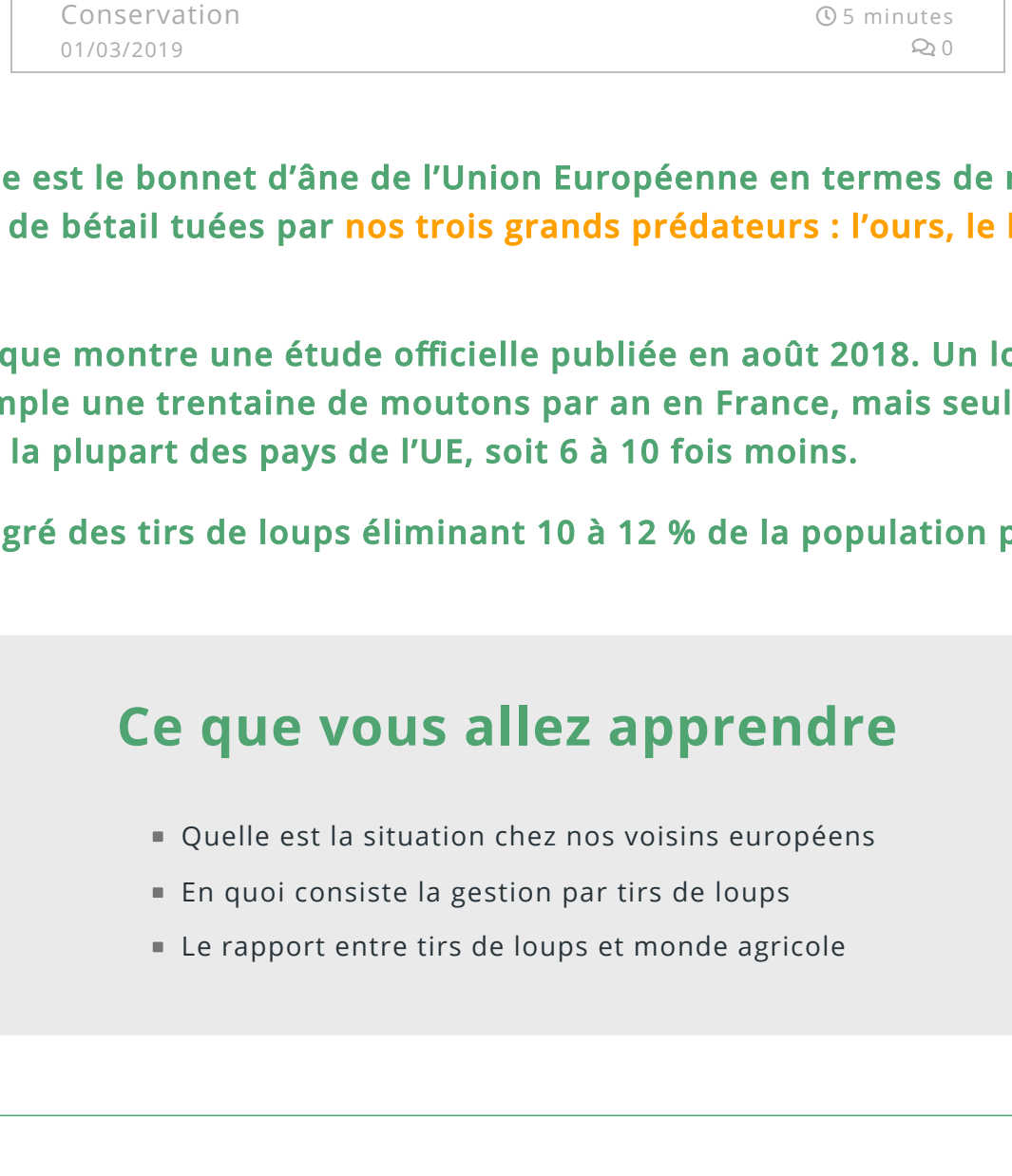


# Ovins prédatés et tirs de loups : la gestion calamiteuse de *Canis lupus* en France



**Patrick Leyrissoux**  
Spécialiste grands carnivores — FERUS



Les tirs de loups ne concernent pas que la France : loup italien dans son milieu © Gilles Preze

Conservation 01/03/2019 5 minutes

**La France est le bonnet d'âne de l'Union Européenne en termes de nombre de têtes de bétail tuées par nos trois grands prédateurs : l'ours, le loup et le lynx.**

**C'est ce que montre une étude officielle publiée en août 2018. Un loup tue par exemple une trentaine de moutons par an en France, mais seulement 3 à 5 dans la plupart des pays de l'UE, soit 6 à 10 fois moins.**

**Ceci malgré des tirs de loups éliminant 10 à 12 % de la population par an.**

## Ce que vous allez apprendre

- Quelle est la situation chez nos voisins européens
- En quoi consiste la gestion par tirs de loups
- Le rapport entre tirs de loups et monde agricole



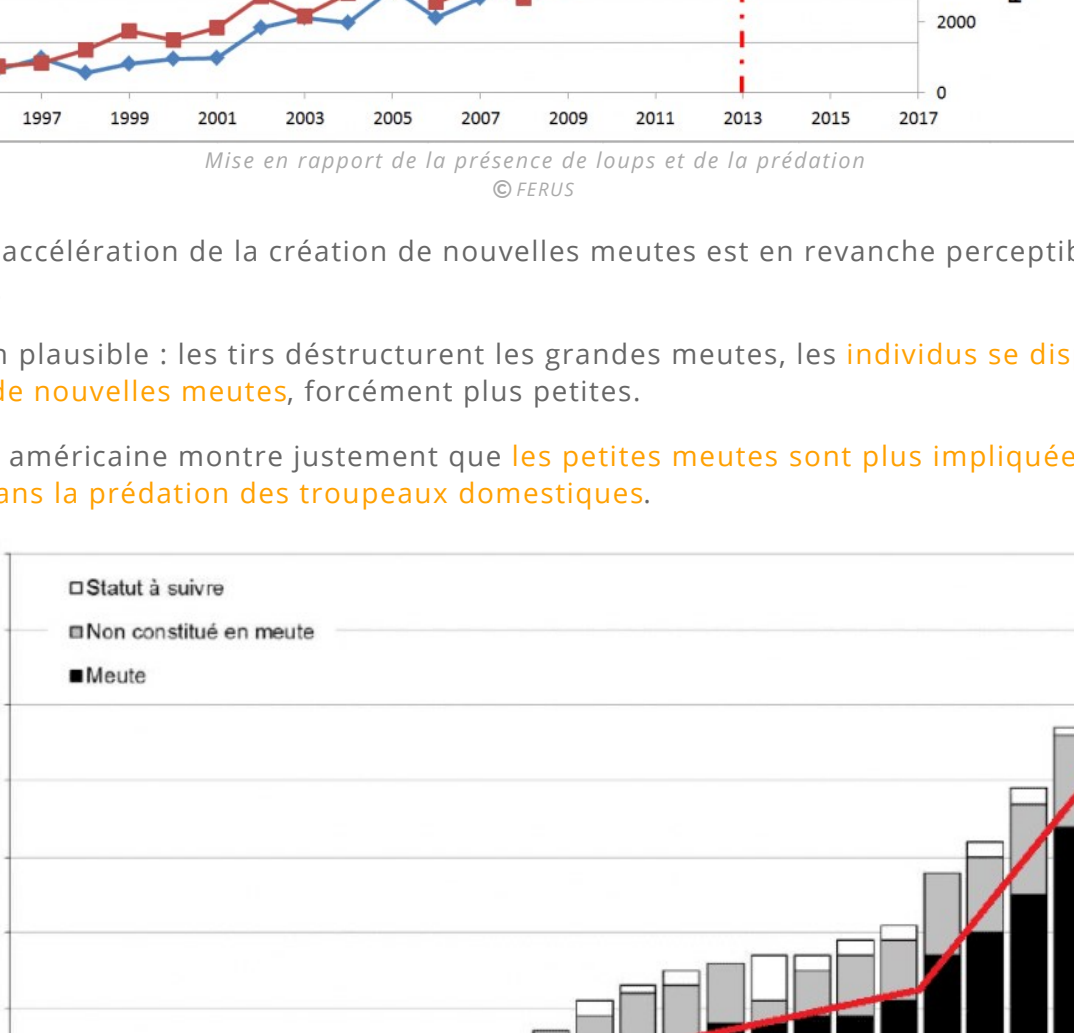
**Patrick Leyrissoux**  
Les travaux menés sur les méthodes non-létales présentent une meilleure fiabilité.

CLICK TO TWEET

## Des troupeaux mal, ou non, protégés en explication ?

Tout pointe vers des lacunes de protection des troupeaux.

La protection standard réside dans le triptyque berger, chien de garde et parc électrifié de regroupement nocturne, à laquelle peuvent s'ajouter des dispositifs temporaires : fladrès (chiffons ou drapeaux suspendus aux fils de clôtures), fox lights (lumières à déclenchement aléatoire), etc.



Nombre d'ovins et caprins indemnisés pour prédation, par loup © FERUS

## En Europe

Bon nombre des pays ayant des résultats de prédation mauvais ou moyens dans le graphique ci-dessus ont le même type de problème :

- La Norvège a des troupeaux en liberté, non surveillés. Partageant la même population de loups avec la Suède, elle a **60 fois plus de pertes par loup** que cette dernière, qui protège ses troupeaux par des clôtures électriques.
- Le Portugal a également des troupeaux en liberté dans le Nord du pays.
- La Croatie voit le retour du loup sur sa côte dalmate avec des troupeaux non équipés, contrairement aux zones montagneuses où l'espèce a toujours été présente.
- La Suisse est seulement en cours d'équipement, avec un retour du loup récent.

## En France

Retenons qu'en France, le gardiennage des troupeaux, l'acquisition et l'entretien (= vétérinaire + nourriture) des chiens de protection, et les clôtures électriques sont subventionnés à 80%. Bien sûr à 100% selon les nouvelles mesures européennes.

À noter aussi que 30% des pertes sont concentrées dans 3% des troupeaux prédatés, soit quelques dizaines, certains éleveurs pouvant toucher des indemnités conséquentes.

Que se passe-t-il sur ces « foyers d'attaque » ainsi nommés par l'administration ? Un manque de protection est évoqué.

## Tirs de loups : inefficaces et contre-productifs ?

Pensant remédier à cette situation, ainsi que calmer et satisfaire les organisations agricoles, les autorités françaises pratiquent des tirs de loups massifs depuis 2013.

Les différentes études menées sur les méthodes létales de protection des troupeaux donnent pourtant des résultats contradictoires (efficacité, inefficacité, contre-productivité, selon les cas), faute d'un protocole rigoureux qui soit défini avant les événements de prédation et leur traitement, dans la méthodologie et le recueil des données.

En effet, les travaux menés sur les méthodes non-létales présentent une meilleure fiabilité.

Quelques-uns, concernant l'efficacité des chiens de garde, des clôtures électriques et des fladrès, sont même au standard « étalon-or ».

Une étude récente, évaluée « étalon-argent », montre que les élevages prédatés traités par des méthodes létales voient une diminution des prédatations, mais que ces dernières se reportent sur les élevages alentours.

Comme pour faire écho à ces études internationales, les tirs massifs de loups en France depuis 2013 ne font pas baisser, ni même ralentir, les pertes par prédation. Le taux de pertes par loup reste très élevé.

On ne constate pas non plus, pour l'instant, un ralentissement ou une accélération de la croissance des effectifs de l'espèce.



Une nette accélération de la création de nouvelles meutes est en revanche perceptible depuis cette date.

Explication plausible : les tirs détruisent les grandes meutes, les individus se dispersent et créent de nouvelles meutes, forcément plus petites.

Une étude américaine montre justement que les petites meutes sont plus impliquées que les grandes dans la prédation des troupeaux domestiques.



## Loup, espèce protégée en France ? Où l'exception devient la règle...

### Pourtant, direz-vous, le loup est une espèce protégée en France !

Il est certes classé « vulnérable » en France par l'UICN et protégé suivant l'annexe IV de la Directive Habitat. C'est-à-dire une protection stricte.

Toutefois des dérogations sont possibles si « des dommages importants » sont commis, « à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante » et si elles ne menacent pas la bonne conservation de l'espèce.

Par autre solution, on peut entendre une protection effective, et si celle-ci n'est pas suffisante, des tirs non létaux à balles plastiques, petits plombs ou gros sel.

### En pratique, c'est différent

Si des troupeaux sont protégés sur le papier, sur le terrain les moyens ne sont pas forcément déployés ou peuvent s'avérer peu opérationnels pour diverses raisons.



En cas d'épisodes de prédation, la vérification de la présence effective des protections ou de leur fonctionnement est loin d'être systématique, et les préfets ont tendance à passer directement aux tirs létaux pour faire baisser la pression (humaine, non celle des loups !), sans passer par les étapes « protections » ou « tirs non létaux » fréquemment oubliées.

Il en résulte que les associations doivent faire aller juridiquement pour faire annuler ces arrêtés bien souvent illégaux.

### Quota ou mesures dérogatoires ?

Le plafond de loups tués légalement est ainsi systématiquement atteint, devenant un quota de régulation dans les faits, bien loin de l'espèce de mesures dérogatoires.

Ajouté à cela que, contrairement aux espèces chassables, les tirs de loups sont praticables toute l'année, *Canis lupus* doit se dire que le statut d'espèce protégée est somme toute bien peu enviable dans notre pays...



**Patrick Leyrissoux**  
Les tirs massifs de loups en France depuis 2013 ne font pas baisser, ni même ralentir, les pertes par prédation.

CLICK TO TWEET

## Où l'on se dirige vers le zonage

Face au risque de voir le grand prédateur s'implanter dans la plus grande concentration d'ovins en France (sise sur les Grands Causses en Région Occitanie), une étude a été menée en 2017 sous l'égide de l'INRA.

Ses conclusions décrètent implicitement que ces troupeaux sont « non protégeables » pour des raisons économiques, à cause du type d'élevage dispersé en différents lots.

Dès lors, les institutions, dont les préfetures, s'appuient sur ce document pour produire des arrêtés de tirs au plus pressé, décrétant de fait le loup *persona non grata* dans un secteur géographique entier.

## Les tirs de loups en Norvège

Regardons le cas d'école de la Norvège, le pays européen qui a les taux de pertes les plus élevés tout en pratiquant un haut niveau de tirs.



C'est le seul pays qui réalise officiellement un zonage : dans le périmètre où le loup est protégé, les éleveurs sont incités à mettre en place les moyens de cette protection. En dehors de ce périmètre, les troupeaux sont en liberté et non protégés, et les loups sont abattus.

De 2005 à 2013, au fil de l'installation des moyens de protection en zone loup, la proportion de pertes de ce secteur est passé de 30% du total des pertes à seulement 1%.

La zone dans laquelle le loup est exclu concourt donc 99% des pertes, malgré les tirs. Le zonage s'avère donc inopérant pour des espèces aussi mobiles et furtives que nos grands prédateurs.



**Patrick Leyrissoux**  
Les associations doivent ferrailer juridiquement pour faire annuler ces arrêtés bien souvent illégaux !

CLICK TO TWEET

## Revenons en France

Le rapport de l'INRA n'est pas exempt de critiques.

Prenant exemple sur la Norvège, il aurait dû en toute logique inclure dans ses évaluations économiques un scénario « absence de protection + présence de loups », même si ceux-ci font l'objet d'arrêtés de tirs, pour permettre *in fine* des choix politiques raisonnés. Ce n'est pas le cas.

À l'heure où les institutions européennes imposent la conditionnalité de l'existence des protections pour obtenir les indemnités à la suite de prédatations, sauf exception, la question de la « non-protégeabilité » pour des raisons diverses commence à faire des émules dans le monde agricole.

Cela augure mal du futur si l'exception devient la règle.

## Des proies jettées en pâture



**Pierre Rigaux**, naturaliste et auteur sur ce blog, est très au fait sur la question du **pastoralisme**, des tirs de loups et de la problématique de la chasse.

Sur sa page Facebook, il vous des vidéos qui dénoncent l'absence de protection des troupeaux, en montagne notamment.

## Les organisations agricoles font feu de tout bois

Le loup est devenu et pourtant les problèmes de protection subsistent.

Les taux de pertes dans les autres pays de l'UE montrent cependant que les pistes de progrès sont possibles et étendues.

Que se passe-t-il en France ?

On entend encore trop souvent dans le monde de l'élevage une réticence à accepter les moyens de protection « parce que cela reviendrait à accepter le loup » (ou l'ours). Les chambres d'agriculture elles-mêmes peuvent tenir ce discours radical.



D'où une professionnalisation de la protection qui n'avance pas (formation des bergers, filières de chiens de garde avec sélection rigoureuse, etc.) ou, pire, des pressions exercées sur les éleveurs favorables à la cohabitation.

Sans omettre ni les tentatives de fraude sur les constats de prédation encouragées par certain syndicat, ni la propagation de canulars qui ont la vie dure, comme le retour du loup par réintroductions illégales ou, plus récemment, la pléthore d'individus hybrides loups baltes-chiens.

L'élimination des loups issus d'un croisement récent avec des chiens étant inscrite dans les décisions de l'UE, **des groupuscules d'éleveurs font régulièrement effectuer des analyses génétiques par un laboratoire allemand non reconnu par la communauté scientifique**, qui fait aisément son chiffre d'affaires en trouvant des hybrides partout.

La France se singularise en Europe par l'important pouvoir de ses organisations agricoles, qui peut empêcher toute avancée.

Dans un autre registre, cette problématique resurgit dans les échecs successifs des plans visant à réduire la consommation de pesticides. Ce lobbying s'exerce sur les élus locaux, en première ligne, et le clientélisme remonte jusqu'aux plus hautes sphères de l'État, **reprenant parfois mot pour mot** les poncifs édictés par les syndicats agricoles.



**Patrick Leyrissoux**  
Le zonage s'avère donc inopérant pour des espèces aussi mobiles et furtives que nos grands prédateurs.

CLICK TO TWEET

## Des lueurs d'espoir

Dans ce tableau bien sombre, subsistent cependant des lueurs d'espoir qu'il faut encourager.

Il s'agit bien souvent d'initiatives individuelles ou isolées :

- **De la part d'éleveurs et de bergers, dont il faut louer le courage et les succès**

Le berger Matthias dans « la vallée des loups », par exemple, qui n'a quasiment aucune perte due à la meute à proximité car il élève ses chiens de garde également comme une meute.

- **De la part d'associations du milieu agricole**

Comme la Pastorale Pyrénéenne composée d'éleveurs et de bergers rompus aux techniques de protection, qui placent des chiens de garde rigoureusement sélectionnés chez les éleveurs volontaires (démarche initiée il y a 22 ans par Artus, l'ancêtre de Ferus). Ils proposent **des bergers d'appui en cas de besoin**.

- **De la part d'associations de protection de la nature**

Comme les éleveurs avec son programme Pastoraloup, depuis 19 ans : l'envoi de bénévoles comme les **FERUS** qui le souhaitent pour promouvoir la cohabitation avec le loup, en aidant à la garde des troupeaux et à l'installation de clôtures électriques et de dispositifs d'effarouchement.

- **De la part de bonnes volontés de tous les milieux**

Chambre d'agriculture, syndicats agricoles et préfecture de l'Aude qui collaborent ouvertement avec la Pastorale Pyrénéenne.

Dans la plaine lorraine (départements 54, 55 et 88), préfetures, associations de protection de la nature, dont Ferus, et éleveurs, qui se mettent autour d'une table pour la mise en place de protections pilotes en plaine, en admettant la présence durable du loup.

## Pour conclure

**Le plan loup 2018-2023 reste mitigé, mais contient de très bonnes dispositions concernant les protections.**

**Malheureusement, la volonté de l'État pour les mettre en œuvre de façon concrète se fait attendre.**

**Cet état des lieux n'est globalement pas encourageant, malgré de nombreuses pistes montrant la direction à prendre.**

**Que les taux de prédation en France puissent rejoindre ceux de la moyenne de l'Union Européenne est un chemin qui paraît encore bien long et semé d'embûches...**

## Les spécialistes du sujet sont sur vos réseaux sociaux préférés

**FERUS (Ours-Loup-Lynx Conservation)**

f t

**UICN**

t

**Pierre Rigaux**

f

**ONCFS**

f

**INPN**

f t

**Reporterre**

f t



**Patrick Leyrissoux**  
Spécialiste grands carnivores — FERUS

Professionnellement dans le calcul de structure, il a toujours été passionné par les sciences. En particulier, l'histoire de la Terre et de sa biosphère, l'astronomie et tout ce qui concerne la compréhension du monde dans lequel nous nous débattons. Egalement fana de longue date d'ascensions en montagne, et plein d'autres choses.

Depuis deux ans, il est membre du conseil d'administration de Ferus.